Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Codex Alimentarius : quelques nouvelles

Par Christophe NOISETTE

Publié le 28/02/2001

L'Union Européenne estime que les deux avant-projets présentés par le Codex (sur les principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes et sur les directives régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité de ces aliments) concernent essentiellement l'analyse des risques du point de vue de la sécurité et des aspects nutritionnels des aliments dérivés des biotechnologies modernes. L'UE approuve cette limitation du champ d'application des deux documents, mais observe que la recherche, le développement, la production et la commercialisation de ce type d'aliments posent d'autres problèmes complexes (d'ordre environnemental, éthique, sociétal, etc.) qui n'ont pas été abordés dans les deux avant-projets. Ces aspects devront être reconnus explicitement dans l'avant-projet de principes.

Le Codex Alimentarius s'est réuni, le 19 mars à Copenhague (Danemark), pour finaliser un code de conduite sur l'alimentation du bétail, qui devrait prendre effet en 2003. Cette deuxième session a permis d'étudier les amendements sur la première version, notamment sur l'interdiction des farines animales ainsi que sur l'usage des OGM (soja et maïs).

Suite à la réunion du 25 au 29 mars 2001, la FAO a annoncé que l'Équipe spéciale intergouvernementale sur les aliments issus des biotechnologies de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius, réunissant des responsables de 35 pays et des représentants de 24 organisations non gouvernementales, y compris Consumers International, des groupes industriels et Greenpeace, est très proche d'un consensus sur un projet de texte de « principes généraux pour l'analyse des risques des aliments issus des biotechnologies ». D'ores et déjà un accord a été trouvé sur un projet de directives pour la conduite d'une évaluation d'innocuité des aliments issus de plantes à ADN recombiné. Les directives en cours d'élaboration sont vigilantes sur la question de l'allergénicité et interdisent le transfert de gènes qui causeraient des réactions d'intolérance au gluten chez certaines personnes. Les négociations achoppent à propos de la traçabilité : celle-ci est « vive ment encouragée par les pays européens mais d'autres pays s'inquiètent de la complexité et du coût du système », a déclaré la FAO. Le Codex n'a pas vocation à traiter les questions environnementales, réservé au Protocole de Carthagène.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/codex-alimentarius-quelques-nouvelles/